

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2013-2014

26 MARS 2014

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

À L'OCCASION DES VINGT ANS DU GÉNOCIDE DES TUTSIS AU
RWANDA EN 1994

DÉPOSÉE PAR **MM. ALAIN DESTEXHE ET JEAN-FRANÇOIS ISTASSE ET
MME BARBARA TRACHTE ET M. ANDRÉ DU BUS DE WARNAFFE ET MME
FRANÇOISE BERTIEAUX, MM. LÉON WALRY ET MARCEL CHERON ET
MME JULIE DE GROOTE.**

TABLE DES MATIÈRES

DÉVELOPPEMENT	3
PROPOSITION DE RÉOLUTION À L'OCCASION DES VINGT ANS DU GÉNOCIDE DES TUTSIS AU RWANDA EN 1994	4

DÉVELOPPEMENT

Cette année est celle de la commémoration des vingt ans du génocide des Tutsis qui s'est déroulé pendant trois mois à partir du 7 avril 1994 au Rwanda.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

À L'OCCASION DES VINGT ANS DU GÉNOCIDE DES TUTSIS AU RWANDA EN 1994

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles :

- Rappelant les événements tragiques du Rwanda ;
- Rappelant le génocide commis par le Gouvernement intérimaire du Rwanda, successeur du régime du Président Juvénal Habyarimana, génocide qui visait les Tutsis qui devaient tous disparaître, hommes, femmes et enfants ;
- Rappelant que de nombreux opposants Hutus furent également assassinés lors du génocide ;
- Rappelant le lâche assassinat des dix para commandos belges ;
- Rappelant l'assassinat de civils belges, notamment de coopérants belges ;
- Considérant les rapports de l'ONU qui ont qualifié ce crime de génocide ;
- Considérant les travaux de la Commission d'Enquête du Sénat de Belgique qui a rendu son rapport fin 1997 ;
- Considérant les procès pour crime de génocide, crime contre l'humanité et crime de guerre qui se sont déroulés devant la Cour d'Assises de Bruxelles ;
- Considérant les progrès accomplis par le Rwanda depuis vingt ans ;
- Considérant que, hélas, comme dans les autres cas de génocides, le négationnisme et le révisionnisme sont à l'œuvre pour contester la réalité des faits ;
- Considérant que de nombreux Rwandais vivent sur notre territoire et sont devenus aujourd'hui des compatriotes ;
- Considérant le Décret du 13 mars 2009 relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des faits de résistance ou des mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité ces crimes ;
- Considérant ce que la Fédération Wallonie-Bruxelles met déjà en œuvre dans ses différentes compétences, pour l'application du décret du 13 mars 2009, et ce, entre autres, par le biais des budgets qu'elle dégage à cet effet, des sensibilisations et informations qu'elle organise, de sa Cellule Démocratie ou Barbarie et du Conseil de Transmission de la Mémoire et dans l'enseignement, qui joue un rôle essentiel dans la connaissance la plus large possible de ce qui s'est passé et qui ne devra jamais être oublié.

Demande au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles :

- d'intégrer l'étude des génocides dans les compétences terminales et savoirs requis en histoire, et élargir le programme d'histoire des établissements organisés par la Communauté française à l'ensemble des génocides ;
- dans la mesure de ses compétences, d'être attentif au sort des survivants et rescapés du génocide et soutenir les activités d'associations comme IBUKA qui représentent les victimes et les rescapés
- de contribuer à lutter dans le domaine de ses compétences (enseignement, médias, culture, ...) contre le révisionnisme et le négationnisme concernant le génocide des Tutsis ;
- de soutenir des projets visant à mieux faire connaître ce génocide et à entretenir la mémoire.
- de renforcer les collaborations dans les matières relevant de ses compétences avec le Rwanda et les associations, ONG, etc. actives sur le terrain.

A. DESTEXHE

J.-F. ISTASSE

B. TRACHTE

A. du BUS de WARNAFFE

F. BERTIEAUX

L. WARLY

M. CHERON

J. de GROOTE